



Fiche technique

IGP-DURA® face 5803E-A3

Peinture en poudre mate et au rendu lisse résistante aux intempéries et à base de polyesters saturés et de durcisseurs sans substances nocives.



Propriétés

- Mat
- Aspect lisse
- Effet nacré, Premium
- Qualité bâtiment standard,
1 an d'exposition Floride > 50 % de brillant résiduel



Propriétés de la poudre

Granulométrie:	< 100 µm
Extrait sec:	> 99 %
Densité:	1.3 kg/l-1.6 kg/l
Durée de stockage:	min. 24 mois à ≤ 25 °C dans le récipient d'origine intact
Teintes de couleurs:	Teintes RAL métallisées et à effet personnalisé sur demande



Mise en œuvre

Prétraitement

Le support doit être exempt d'huile, de graisse et de produits d'oxydation. Le prétraitement dépend du type de support ainsi que de la protection contre la corrosion à obtenir. Nous recommandons les prétraitements suivants :

Aluminium

- Chromatisation selon la norme DIN EN 12487
- Pré-anodisation
- Prétraitement sans adjonction de chrome conformément aux dispositions de qualité et de contrôle GSB et QUALICOAT

Acier

- Phosphatation au zinc

Acier galvanisé

- Phosphatation au zinc
- Passivation au chrome (III)
- Chromatation selon la norme DIN EN 12487

Pour améliorer la protection contre la corrosion lors de l'application sur l'acier / l'acier galvanisé, il est recommandé d'utiliser l'apprêt IGP-KORROPRIMER 10 ou IGP-KORROPRIMER 60. En règle générale, il incombe à l'applicateur de tester au préalable la conformité de la méthode de prétraitement utilisée à l'aide de tests appropriés. L'exigence minimale pour les supports aluminium / éléments en acier galvanisé consiste en la réalisation d'un test de cuisson / « Pressure Cooker Test » suivi d'un essai de quadrillage et d'un essai d'arrachement par ruban adhésif. Nous renvoyons aux directives de GSB International, Qualicoat et Qualisteelcoat. Pour de plus amples informations : Voir aussi notre fiche technique spéciale consacrée aux prétraitements (IGP-TI 100).

Appareils de revêtement

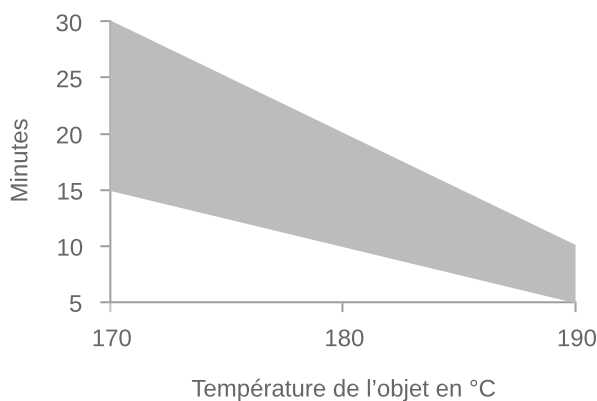
Tous les systèmes électrostatiques classiques à charge corona. Les prescriptions suivantes doivent être respectées pour la construction et l'exploitation d'installations de revêtement en poudre : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

Épaisseur de film recommandée

60 µm - 80 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

Conditions de cuisson



T _{Objet}	t _{min}	t _{max}
170 °C	15 minutes	30 minutes
180 °C	10 minutes	20 minutes
190 °C	5 minutes	10 minutes

Dans tous les cas, il est recommandé de procéder à des essais pratiques avec l'objet et le four de cuisson concernés afin de déterminer les conditions de cuisson optimales.

Recyclage

De petites quantités de poudre récupérée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray à un minimum absolu. Respecter les instructions de traitement VR201.1.



Propriétés du film

Testé sur

Substrats:	Aluminium (AlMg1), 0,8 mm, sans adjonction de chrome
Épaisseur de couche:	60 µm - 80 µm
Température de l'objet:	180 °C, 10 min.

Aspect

Degré de brillance	25-35 R'/60°	DIN EN ISO 2813 2015-02
--------------------	--------------	-------------------------

Essais mécaniques

Essai de quadrillage	Gt 0	DIN EN ISO 2409 2020-12
Essai de pliage sur mandrin cylindrique	≤ 5 mm	DIN EN ISO 1519 2011
Duromètre à chute de billes	≥ 20 inchp.	ASTM D 2794 1993
Dureté Buchholz	≥ 80	DIN EN ISO 2815 2003-10 (Anhang A)
Emboutissage Erichsen	≥ 5 mm	DIN EN ISO 1520 2007-11

Test de résistance aux intempéries

1 an d'exposition Floride, 5° sud	> 50 % Brillant résiduel	DIN EN ISO 2810 2021-01
QUV/SE-B-313, 300 h	> 50 % Brillant résiduel	DIN EN ISO 16474-3 2014-03
Xenon, 1000 h	> 50 % Brillant résiduel	DIN EN ISO 16474-2 2014-03

Tests de corrosion

Test à l'eau distillée, 1000h	Aucune infiltration, pas de bulles	DIN EN ISO 6270-2 2018-04
Essai au brouillard salin acétique, 1000 h	Aucune infiltration, pas de bulles	DIN EN ISO 9227 2017-07

Tests chimiques

Résistance du mortier	S'enlève aisément et sans trace après 24 h.	ASTM D 3260 2001
-----------------------	---	------------------



Informations complémentaires

Emballage

Carton de 20 kg avec sac PE antistatique
Carton de 500 kg avec 25 sacs PE antistatiques de 20 kg

Possibilité de revernissage

Pour repeindre des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

Imprimer et coller

Pour imprimer et coller sur des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01. L'information technique IGP-TI 106 doit être respectée pour les effets mica perlés.

Élimination de graffitis

La procédure suivante est à respecter pour éliminer des graffitis :

- réduire au minimum le temps de séjour du graffiti sur les surfaces
- essais préalables pour choisir un produit anti-graffiti approprié
- rinçage soigneux à l'eau des zones nettoyées
- durée de séjour la plus courte possible du produit anti-graffiti sur le revêtement

Recommandation IGP :

- nettoyeur pour graffiti Elite 007 de Crous Chemicals GmbH
- Socostript T4210P de Socomore
- Bonderite S-ST 1302 et Bonderite C-MC 400 de Henkel AG
- ou un autre nettoyeur non abrasif approprié

Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : igp-powder.com